

# Pêche hauturière - Aide au délestage du marché

Soutenir l'approche des marchés internationaux pour dégager les excédents du marché local.

## Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/bénéficiaire

Le marché local est fragile et lors des périodes de forte production, il ne peut absorber l'ensemble de la production des armements hauturiers. Ainsi, l'Agence rurale accompagne le dégagement des excédents vers les marchés internationaux (Japon, Europe, Samoa, Wallis,...) pour réguler le marché local et éviter un effondrement des prix.

- Aide calculée en fonction du type de produit (entier, longe, frais, congelé) et de la destination

## Pièces justificatives à fournir

- Factures de vente
- Documents douaniers

Date limite de reception : 13 décembre 2024

**Théau GONTARD**

Chargé de mission

 [260960](tel:260960)

 [contact@agencerurale.nc](mailto:contact@agencerurale.nc)